

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX DU JEUDI 28 JUIN 2018**

Présidence : M. Nicola Cassetta

Celui-ci ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

### **1. APPEL**

Sur 48 membres, 28 sont présents dont 1 arrivé en cours de séance, 17 sont excusés et 3 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

### **2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

#### **M. Georges Cherix**

Concernant la densification de la Croix du Péage, un projet a été présenté le 14 juin, il est en cours de finalisation. Ce projet sera présenté en octobre pour les phases 1 et 2. La 3<sup>ème</sup> phase, quant à elle, sera soumise à la votation du Conseil Général.

#### **M. Christian Baur**

Il annonce que de l'eau s'infiltra dans les appartements du bâtiment de services, via le toit. Un investissement de frs. 20'000.00 est à prévoir dans les plus brefs délais, afin de remettre en état ledit toit.

#### **M. Vincenzo Camuglia**

Le revêtement de la route d'en Coulaye présente des dommages suite aux passages répétés des bus. Des devis ont été demandés, un seul devis reçu à ce jour. Il prévient que de tels travaux doivent impérativement être exécutés lorsque les températures extérieures avoisinent les 15° à 18°, donc courant septembre-octobre. Il est donc probable qu'un Conseil Général extraordinaire soit organisé en septembre pour la présentation du préavis y relatif.

M. Igor Kortchnoï demande s'il existe une garantie pour les travaux.

M. Camuglia répond qu'il est dans l'attente de devis et qu'il n'a, à ce jour, pas assez d'information pour prendre une décision.

Mmes Nicole Cattano et Susanne Perrudet n'ont pas de communication.

### **3. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX**

Pour l'Arasol, Mme Nadia Schmid annonce que le 22 mai à 18h30 la commission de gestion s'est réunie pour l'analyse et l'adoption des rapports d'activités et des comptes 2017. Le mercredi 6 juin 2018 à 18h30, le Conseil intercommunal s'est réuni et a accepté le rapport d'activités 2017 et le budget 2018. Elle ajoute que comme déjà annoncé, le bureau des assurances sociales sera regroupé à Renens dès septembre 2018.

Pour l'ORPC, c'est M. Pierre David qui lit le rapport annexé.

### **4. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

Il rappelle, une fois encore, que les membres convoqués aux commissions ad hoc doivent répondre de leur présence ou absence le lendemain de la réception de la convocation, ce qui facilite le travail d'organisation.

En lisant le rapport de la commission de gestion et des finances, il a pensé que celle-ci avait oublié de décharger la Municipalité dans son rapport mais un nouveau rapport a été établi ainsi qu'un rapport de minorité qui lui sera lu au point 8 de l'ordre du jour.

Il s'excuse auprès des membres de la commission 12/2018 qui n'ont pas pu travailler. La commission a été convoquée à 19h30 et les municipaux à 20h00.

## **5. ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## **6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 24 MAI 2018**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **7. ASSERMENTATIONS**

Personne ne désire être assermenté. Le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 48 membres à ce jour.

## **8. PRAVIS NO 1/2018 CONCERNANT LES COMPTES ET LE RAPPORT DE GESTION POUR 2017**

### **8.1 Présentation des comptes 2017 de l'Entente intercommunale des eaux EIEVMV en application à l'art. 22 du règlement sur la comptabilité des communes (RCC)**

Le Président passe la parole à M. Georges Cherix, qui propose la lecture du rapport.

M. Igor Kortchnoï donne lecture du rapport de gestion 2017 ainsi que de celui de la commission chargée de l'étude du préavis 1/2018. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce sujet propose à l'assemblée d'accepter les comptes de l'EIEVMV tels que présentés et de donner décharge au Comité pour sa gestion 2017.

Aucune remarque n'est formulée.

Les comptes de l'EIEVMV 2017 sont acceptés à l'unanimité tels que présentés.

### **8.2. Présentation des comptes communaux 2017 – rapport de gestion 2017**

Le Président passe la parole à M. Georges Cherix, qui demande la lecture du rapport.

M. Igor Kortchnoï donne lecture du rapport de la commission de gestion chargée de l'étude du préavis No 1/2018 concernant les comptes communaux et le rapport de gestion pour 2017. Au terme de la lecture, la commission de gestion propose au Conseil d'approuver les comptes 2017 et le rapport de gestion pour l'année 2017, ainsi que le bilan au 31 décembre 2017, tels que présentés et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion pour l'année 2017.

Mme Monique Romon explique que lorsque les membres de la commissions ont ajouté au 1<sup>er</sup> rapport qu'elle a signé, « de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2017 » elle n'a pas eu envie de validé ce rapport et s'en explique en lisant le rapport minoritaire qu'elle a déposé, selon annexe.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen demande quant au compte 460.352 égouts et épuration, page 9/15, au sujet de la facture de frs. 69'405.00. La facture vue lors d'une séance s'élevait à frs. 62'961.00, il demande la raison de cette différence.

M. Georges Cherix donnera la réponse dans une autre séance.

M. Zumbrunnen demande également des explications pour le compte 460.318 honoraires et prestations de services, ce montant l'interpelle.

M. Georges Cherix répond qu'il doit s'agir de l'étude demandée au bureau BBHL suite à un problème d'un tronçon de conduite située entre Villars-Ste-Croix et Crissier.

M. Zumbrunnen s'interroge entre la réponse donnée lors d'une séance, de frs. 16'043.00 et frs. 20'222.00 figurant sur les comptes.

M. Cherix donnera là aussi une réponse précise lors du prochain Conseil.

M. Jacques Romon s'interroge quant au montant figurant au poste 210.439, il demande également qui facture l'amende.

M. Georges Cherix répond que c'est le Canton qui fixe l'amende, dans le cas présent, c'est pour des impayés d'impôts.

Mme Yolande Riche s'interroge sur l'augmentation, entre 2016 et 2017, de 11kg par habitants des ordures ménagères et la diminution de tonnage du compostage. Elle pense qu'il y a un report des déchets entre les deux, donc moins de tri. Elle demande si la Municipalité peut intervenir afin de sensibiliser les habitants sur l'obligation de trier les déchets et d'en informer ceux-ci sur le prix au tonnage facturé.

M. Christian Baur ne connaît pas le raison de cette augmentation, il fait des recherches pour y répondre prochainement.

M. Jacques-Edouard Perrudet remarque qu'à la dernière page du bilan, point 2, il y a une erreur de chiffre. Le solde se monte à frs. 700'000.00 (frs. 980'000.00 – frs. 280'000.00).

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le préavis No 1/2018 concernant les comptes communaux et le rapport de gestion pour 2017 est accepté tel que présenté par la Municipalité, moins 5 abstentions et 1 avis contre.

Puis le Président procède à un 2ème vote afin de donner décharge à la Municipalité pour les comptes 2017, l'assemblée accepte moins 1 abstention et 1 avis contre.

M. Georges Cherix remercie l'assemblée.

## **9. PREAVIS 9/2018 RELATIF A L'ADHESION A LA CISTEP (COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA STEP DE VIDY)**

Le Président passe la parole à M. Vincenzo Camuglia qui demande la lecture du rapport.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 9/2018. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Yolande Riche s'étonne sur la procédure, mentionnée en rouge, de l'avant-projet de convention intercommunale, point 4 et le planning proposé. Elle demande si une commission ad hoc a déjà travaillé sur ce dossier, et selon le planning à fin juin 2018, il devrait y avoir un projet définitif et non un avant-projet comme reçu.

M. Vincenzo Camuglia répond que les 3 communes ont suivi la même procédure, une seule commission. Il précise qu'avant d'établir un projet définitif, le Conseil doit donner son accord à l'adhésion.

Une discussion se poursuit autour de la procédure entre Mme Riche et M. Camuglia. Ce dernier précise que le Conseil, dans un premier temps, doit donner ou non son accord à l'adhésion, puis une commission, nommée par les communes déjà membres, validera ou non notre adhésion par le vote, puis un projet définitif sera établi.

Mme Riche revient sur l'autorisation donnée à la Municipalité de ratifier la convention, point 2 des conclusions de la commission.

M. le Président demande alors si l'autorisation de ratifier est avec la convention actuelle.  
M. Camuglia répond par l'affirmative.

M. Daniel Raillard précise qu'il s'agira d'un projet sur lequel, le Conseil n'aura plus son mot à dire.  
M. Georges Cherix précise qu'après l'adhésion, la Municipalité aura sa voix lors de la votation au sein de la commission, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Mme Monique Romon reprend, au point 4 de la procédure, définie par la Loi sur les Communes, il semble que cette étape ait été loupée.

M. George Cherix précise. Lors de l'étude du nouveau projet, notre Municipalité était systématiquement convoquée mais n'avait pas le droit de vote. En acceptant l'adhésion à la CISTEP, notre Municipalité aura une voix lors de prise de décision. Il précise encore que les frais à payer ne changeront pas et au lieu d'être représentés par la Municipalité de Crissier, nous aurons le droit de vote.

Mme Nicole Cattano intervient. A ce jour, nous sommes au point 3 de l'avant-projet. Aucune étape n'a été manquée. La prochaine étape sera, avant de conclure ou de modifier la convention, la nomination d'une commission ad hoc, qui étudiera la convention, conformément à la Loi sur les Communes.

M. Pierre David demande qui va gérer la nouvelle société Epura, privée ou communale ?  
M. Vincenzo Camuglia répond qu'il s'agit d'une société indépendante créée par Lausanne.

La parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le préavis Municipal no 9/2018 est accepté moins 5 abstentions.

## **10. PREAVIS 10/2018 RELATIF A LA DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE DE FRS. 17'000.00 DE LA RENOVATION DE L'EGLISE CATHOLIQUE SAINT-PIERRE**

Le Président passe la parole à M. Christian Baur. Il s'excuse d'avoir fait perdre du temps à quelques Conseillers, par son manque d'expérience au sein de la Municipalité et un malentendu. Ce dossier aurait dû être simplement porté au budget 2018, comme les communes de Mex et Vufflens-la-Ville. Il demande la lecture du rapport de la commission.

M. Jacques-Edouard Perrudet donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 10/2018. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté.

La parole n'est pas demandée.

Le préavis Municipal no 10/2018 est accepté moins 1 contre.

## **11. PREAVIS 11/2018 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE FRS. 210'000.00 POUR L'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA PARCELLE PPA « CŒUR DU VILLAGE »**

Le Président passe la parole à M. Vincenzo Camuglia. Il demande la lecture du rapport de la commission.

M. Igor Kortchnoï donne lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis 11/2018. La commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté par la Municipalité.

Mme Monique Romon donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 11/2018. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen demande, au vu des montants des études facturés, architectes et géomètres, s'il n'y avait pas eu la possibilité de reprendre une ou plusieurs études déjà réalisées pour ce dossier qui dure depuis plusieurs années.

M. Vincenzo Camuglia répond que pour les modifications et la validation du dossier, il y a eu peu de séances.

La parole n'est plus demandée, le Président clôture la discussion.

Le préavis Municipal no 11/2018 est accepté moins 2 abstentions.

## **12. NOMINATION DU BUREAU**

A l'ordre du jour, le Conseil général doit élire un Président, un vice-président, deux scrutateurs ainsi que deux scrutateurs suppléants.

Sont réélus par acclamation :

Mme Marielle Bartolucci, vice-Présidente

Mme Illuminata Perna, scrutatrice

Mme Antonina Monnier, scrutatrice

Mme Yolande Riche, scrutatrice suppléante

M. Fabrizio Blunda, scrutateur suppléant, malgré son absence à la séance

Le Président cède sa place à Mme Marielle Bartolucci pour l'élection du président.

Mme Marielle Bartolucci demande à M. Nicola Cassetta s'il se représente, ce dernier répond par l'affirmative. Aucun autre membre ne s'annonce pour cette fonction. L'assemblée applaudit en guise d'accord.

M. Nicola Cassetta est réélu Président.

## **13. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT A LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

La commission de gestion est élue pour une période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019. La coutume veut que le Président sortant soit remplacé par le vice-Président et ainsi de suite.

Monsieur Igor **KORTCHNOÏ**, Président

Monsieur Claudio **PERNA**, vice-président

Madame Françoise **CUEREL**, membre

Madame Monique **ROMON**, membre

Monsieur Jacques-Edouard **PERRUDET**, suppléant

## **14. ELECTION D'UN DELEGUE AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLOUEST**

M. Jacques Romon, démissionnaire, présente M. Massimo Ragazzo, qui est élu par acclamation.

## **15. RAPPORT DU PRESIDENT SUR L'ETAT DES ARCHIVES DU CONSEIL**

Conformément à l'article 18 du règlement du Conseil général de Villars-Ste-Croix, le Bureau du Conseil, par l'intermédiaire de son Président, a procédé au contrôle de l'état des archives du Conseil. M. Nicola Cassetta s'est entretenu avec Mme Anita Cochard, secrétaire du Conseil. Celui-ci a constaté que tous les documents du Conseil Général de Villars-Ste-Croix sont classés en un bon ordre. Le Bureau du Conseil, par la voie de son Président, remercie Mme Anita Cochard pour son très bon travail. L'assemblée applaudit.

## **16. POSTULATS/MOTIONS/INTERPELLATIONS**

M. Christian Baur annonce qu'il doit rendre réponse à l'interpellation de Mmes Escasain et Schmid. Il s'excuse auprès des intéressées que sa réponse n'ait pas figuré à l'ordre du jour, il va en profiter pour finaliser son dossier qui sera présenté lors du prochain Conseil.

## **17. DIVERS**

Le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen demande qui a effectué les travaux de la route en Coulaye.

M. Vincenzo Camuglia répond que c'est l'entreprise Wallo. Une société spécialisée a été mandatée pour établir un devis. Il précise qu'il n'y a plus de garantie car les travaux ont été réalisés il y a près de 10 ans.

M. Jacques Romon recommande qu'il soit pris en considération la manifestation « Cap sur l'Ouest » le 23 septembre prochain, lors des décisions sur la réalisation des infrastructures de la place multisports.

M. Vincenzo Camuglia répond que pour la pose du tapis phono absorbant, les températures doivent être de 15° à 18°.

M. Igor Kortchnoï demande également de laisser l'accès à la route pour cette manifestation.

M. Vincenzo Camuglia demande à M. Jacques Romon un plan d'occupation des lieux. Ce dernier précise qu'il est impératif de pouvoir disposer d'une partie de la place en herbe.

M. le Président leur propose de se réunir afin d'en discuter.

Mme Yvette Jenny demande si la Municipalité sait déjà ce qu'il advient des projets de densification de la zone industrielle 1 et 2.

M. Georges Cherix répond que les projets seront soumis au Conseil Général lors d'un prochain Conseil. Il précise qu'il s'agit de projets de densification de place de travail et non d'habitation.

M. Pierre David demande quand aura lieu le prochain Conseil.

M. le Président répond que courant septembre il y aura un Conseil extraordinaire.

M. David demande que les Conseillers soient avertis au plus vite et non une semaine avant, comme pour le précédent.

M. Georges Cherix prend la parole. Il pense que le Conseil prévu le 11 octobre n'aura pas lieu. Le taux d'imposition doit être redéfini, et au vu de l'avancement que le Canton a pour le dossier de la RIE 3, la Municipalité ne sera pas prête pour présenter le dossier à cette date. Il pense que le Conseil aura lieu à fin octobre début novembre. Un changement est prévu, le taux d'imposition sera déterminé à fin novembre, les informations du Canton et de associations permettront de mieux définir « à quelle sauce nous allons être mangés » en 2019.

M. David demande s'il est prévu un Conseil en septembre.

M. Cherix répond par l'affirmative. Le dossier de la remise en état de la route en Coulaye y sera traité. Et, le deuxième pour la fixation du taux d'imposition, courant novembre.

M. David insiste sur le fait que dès que les dates sont connues, qu'elles apparaissent sur le site.

M. Claudio Perna demande ce qu'il advient du candélabre cassé au ch. des Abreuvoirs.

M. Vincenzo Camuglia répond que le nouveau candélabre a été commandé il y deux mois. Il précise que les délais sont long car ils sont fabriqués pièce par pièce.

Mme Monique Romon demande si la Municipalité a apporté son soutien à M. André Favez suite à son passage dans l'émission TV, où il expliquait que l'Etat avait pris une bordure de son terrain à des fins de compensation. Elle s'étonne que du terrain soit pris dans notre commune en compensation, étant donné que déjà 5% ont été cédés pour l'autoroute. Il s'agit là d'un terrain cultivable pris à un paysan que n'a pas beaucoup de possibilité d'expansion.

M. Georges Cherix a vu l'émission peu après sa diffusion, il n'a pas encore pris contact avec M. Favez. C'est la Confédération qui prend cette décision de compensation, et la Municipalité n'en n'a pas été informée. Il a été surpris d'apprendre que notre commune devait encore céder du terrain.

M. Favez demande si la parcelle N° 100 du refuge, qui a aussi été piquetée, est aussi convoitée.

Mme Nicole Cattano répond qu'effectivement sur la commune, plusieurs parcelles sont convoitées pour les compensations. Elle précise que tout le territoire du canton est concerné, et qu'à sa connaissance, aucune décision n'a été prise à ce jour. Elle demande à M. Favez si lui a reçu un courrier officiel.

Ce dernier répond par la négative. La décision devrait être connue en octobre. Il précise que d'autres parcelles sur la commune, qu'il loue, sont aussi convoitées, soit 4 ha sur les 8 ha de compensation de forêt.

Mme Cattano précise encore que la Municipalité a reçu un courrier.

M. Georges Cherix précise que ce courrier date d'il y a une année mais que rien n'est concret à ce jour.

M. Favez explique encore que le PV de la séance, avec l'OFROU, était erroné et qu'il a dû insister pour que ses propos y apparaissent. Il trouve aberrant que sur la parcelle où se trouve le bâtiment d'exploitation, il soit pris en compensation le 30% de cette parcelle.

Mme Yolande Riche intervient. Elle a assisté à une séance en fin d'année, lors de la séance avec le bureau d'ingénieurs, elle a clairement compris que sa parcelle a été choisie, que L'OFROU allait procéder à une mise à l'enquête et qu'en cas de désaccord, elle devait faire opposition à la mise à l'enquête.

M. Georges Cherix répond qu'étant donné que la Municipalité n'a pas été informée, il lui est difficile de répondre. Il va se renseigner.

M. Favez précise qu'il a pris contact avec une juriste afin de connaître ses droits.

Mme Riche dit que le bureau d'ingénieurs aurait laissé entendre que d'ici 1 à 2 ans, la compensation des forêts sur les terrains agricoles ne serait plus pratiquée. Elle demande alors s'il y a une possibilité de gérer le temps.

La discussion se poursuit entre MM Cherix et Favez au sujet des parcelles retenues et celles à compenser.

M. le Président annonce la démission au sein du Conseil général de M. Jacques Romon après 50 ans de bons et loyaux services. Par le biais de Mme Cattano, une attention lui est remise. L'assemblée l'applaudit.

La parole n'est plus demandée et le Président clôture la séance à 21 h 40.

M. Georges Cherix remercie l'assemblée pour l'ensemble des votations de ce soir et il invite les membres présents à l'apéritif de fin de législature.

Le Président

La Secrétaire

Nicola Cassetta

Anita Cochard